



# Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse

Suivi  
1<sup>er</sup> novembre 2022

## - RAPPEL -

Le projet vise l'implantation d'une multiplateforme couvrant trois volets (plateforme de compostage, lieu d'enfouissement technique (LET) et écocentre) dans la Municipalité de Saint-Moïse. Le projet est réalisé par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis) ainsi que ces MRC. La mise en service du projet est prévue initialement pour 2024. Les principaux objectifs du projet sont :

- **Réduire vos coûts de traitement des matières compostables et des déchets;**
- **Permettre le retour du compost aux citoyen.ne.s qui participent au bac brun;**
- **Réduire les gaz à effet de serre générés en réduisant de 85 000 km le transport des déchets (Plus de 2 fois le tour de la terre!);**
- Viser la réduction des déchets enfouies autant que possible;
- Être à la fine pointe de la technologie pour un traitement écologique des matières résiduelles à petite échelle;
- Créer des emplois locaux.

## 1. Où en est le projet?

Le projet est présentement dans une étape du processus d'évaluation environnementale d'analyse pour la recevabilité de l'Étude d'impact sur l'environnement. L'étude d'impact sert à de caractériser les composantes naturelles du milieu de manière à y documenter les impacts potentiels du projet sur le milieu, ainsi qu'à prévoir les mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi environnemental nécessaires afin de préserver l'environnement.

Suite au dépôt en début avril 2022, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a retourné à la Régie des questions à répondre afin de compléter l'étude. Aucune des questions ne remettaient en

doute le projet, elles demandaient principalement des précisions sur les éléments présentés. L'Étude et les questions sont publiques via le Registre des évaluations environnementales :

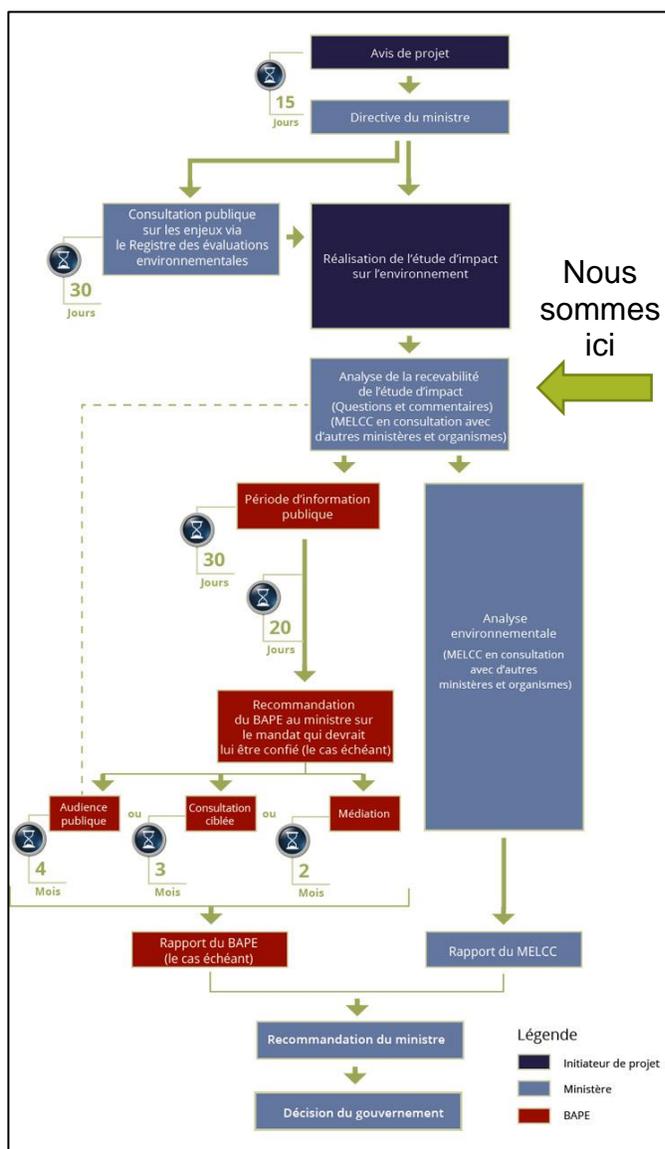
[www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no\\_dossier=3211-23-093](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-23-093)

Toutefois, le MELCC a informé la Régie à la fin juin qu'il manquait des questions au dossier, notamment celles des Ingénieurs du Québec. Ces derniers étaient en grève au printemps, ce qui fait qu'ils n'ont pas pu procéder à leur analyse de l'Étude d'impact. En date du 1<sup>er</sup> novembre 2022, la Régie n'a toujours pas reçu les questions des Ingénieurs, uniquement une série de questions à la mi-septembre dont les réponses sont déjà majoritairement dans l'étude d'impact à un chapitre différent de celui analysé. Sans les questions des Ingénieurs, la Régie ne peut pas déposer les réponses aux premières questions au MELCC et ainsi faire continuer la progression du projet à travers le processus.

## 2. À venir

Dès que la Régie recevra les questions manquantes, elle s'affaira à répondre. À partir du dépôt des réponses, le MELCC aura 60 jours pour soit :

- Retourner de nouvelles questions, que la Régie devra répondre et de nouveau attendre 60 jours ou;
- Émettre un avis de recevabilité de l'Étude d'impact.



Processus d'évaluation environnementale

À noter que l'étude soit jugée *Recevable* ne veut pas dire que le projet est accepté. La recevabilité veut dire que l'Étude contient les informations nécessaires pour que le MELCC puissent faire une analyse complète du projet.

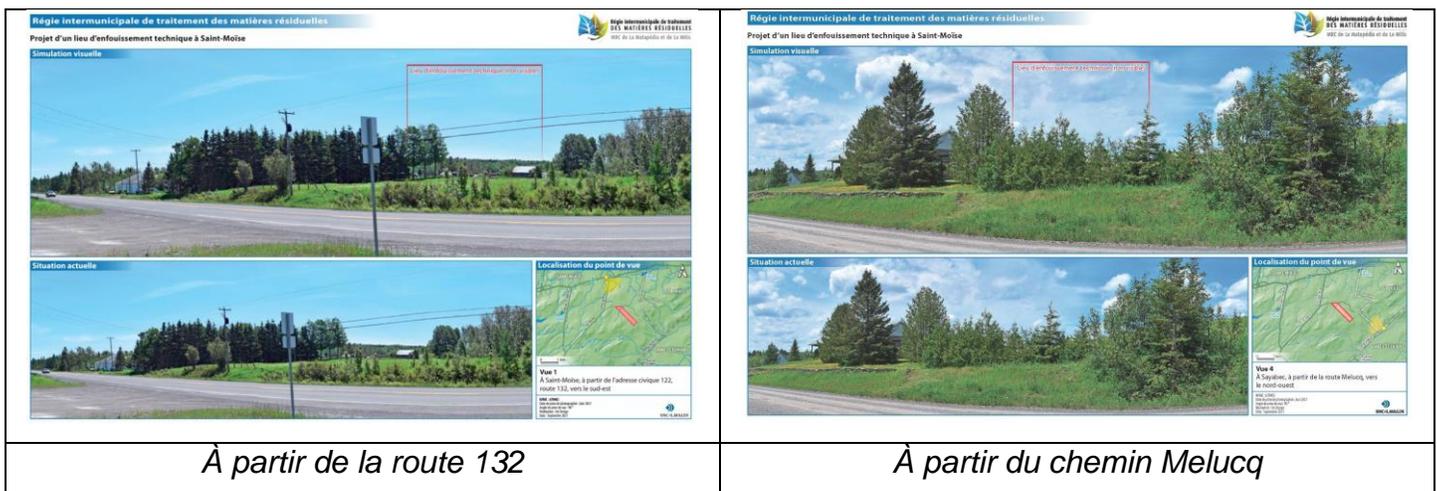
Suite à la recevabilité, qui pourrait être en janvier-février cet hiver, un mandat d'audiences publiques sera octroyé au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

La Régie a adopté une résolution le 27 septembre dernier afin de demander le BAPE qui sera déposée au dossier. De ce fait, puisque le promoteur le demande, le BAPE est automatiquement déclenché dès la recevabilité de l'Étude d'impact. Pour enlever toute ambiguïté sur le sujet : Il y aura OBLIGATOIREMENT un BAPE en raison de cette demande de la Régie.

### 3. Quelques questions fréquentes concernant le projet

#### Est-ce que le projet aura un impact sur le paysage?

L'emplacement du projet a le bénéfice qu'il ne sera pas visible. Selon une étude faite par une firme experte dans le domaine : « L'analyse du milieu, du projet et des impacts ne permet pas d'identifier des impacts potentiels sur le paysage ». Voici deux des simulations visuelles du site selon deux points de vue différents où l'on constate que le site ne sera pas visible :



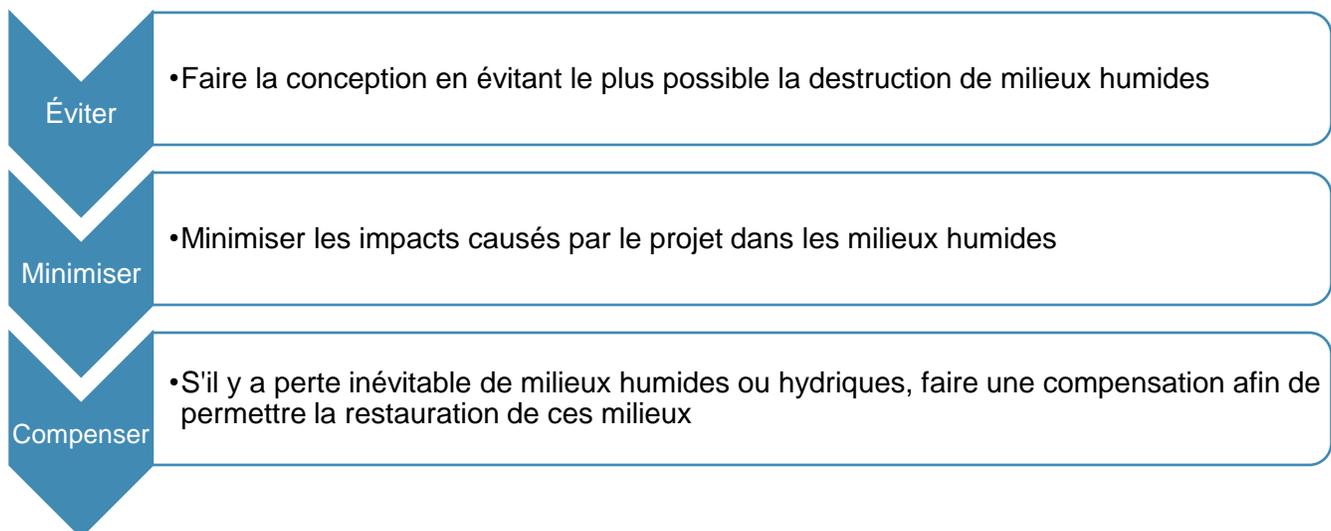
## Pourquoi avoir pris ce site en particulier?

Comme vous le voyez par le volume de l'étude d'impact sur l'environnement (576 pages + 1689 pages d'annexes), **l'analyse d'un site prend beaucoup de temps et d'argent**. Le site actuel a été choisi car après une analyse de localisation sur le territoire, il s'agissait du site qui avait le plus de chances de mener à terme l'implantation du projet. Parmi les critères, on retrouve :

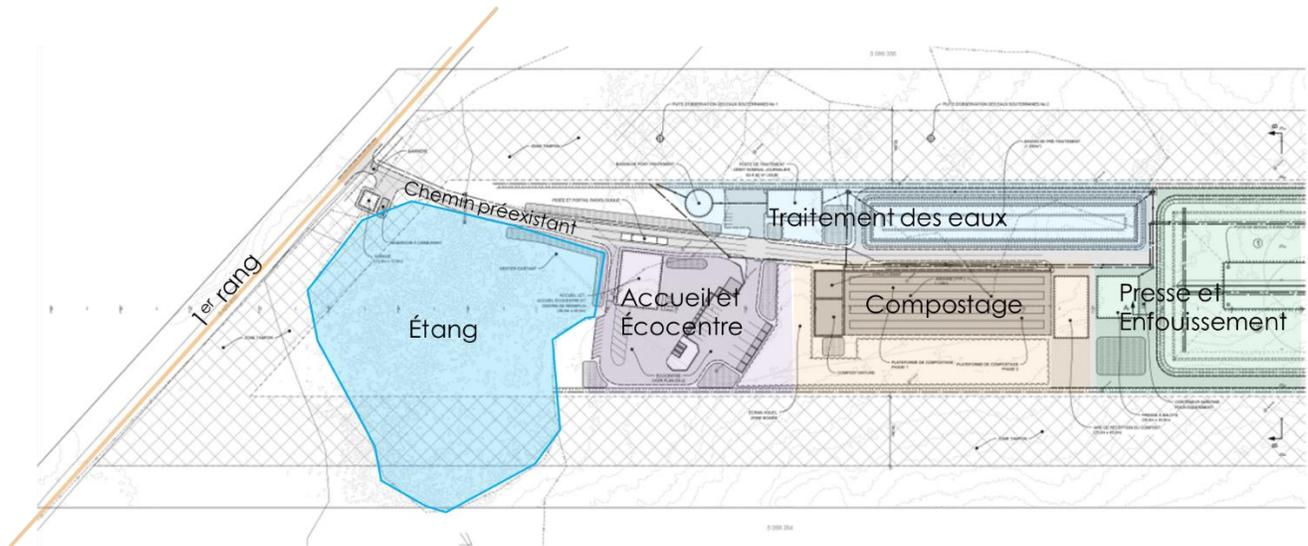
- Proximité de la route 132 afin d'éviter un long trajet ou le passage de camions de collecte dans une ou des municipalités;
- La localisation la plus possible à mi-chemin entre les deux MRC pour une raison d'équité;
- Être loin de toute habitation, le site actuel étant à 1,3 kilomètres de la plus proche habitation alors que pour des sites du genre c'est souvent en deçà de 500 mètres;
- Avoir une superficie minimale d'environ 20,5 hectares;
- Répondre aux normes et critères environnementaux imposés par le gouvernement (distances des cours d'eau, milieux humides, etc.).

## Qu'en est-il des milieux humides sur le site?

La conception du projet a suivi la séquence d'atténuation Éviter-Minimiser-Compenser tel que prévue dans la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques et son concept d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques :



Après le passage dans cette séquence, que 2,92 ha de milieux humides seraient assujettis à une compensation. Cette compensation sert au financement du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques.



Le plus important milieu humide du site est l'étang à l'entrée du lot. Ce dernier sera préservé dans son état naturel comme on peut le voir sur ce plan du site. L'utilisation de chemin préexistant est privilégiée afin d'éviter d'empiéter sur cet écosystème.

### Qu'allez-vous faire avec le castor?



La principale problématique du castor est qu'il inonde par son barrage les terrains et routes adjacentes. Pour éviter ce problème, un système de contrôle du niveau de l'eau a été installé afin de faire une gestion écosystémique du castor. (Photo à gauche)

---

## Qu'est-ce que Saint-Moïse a à gagner d'être l'hôte de ce projet régional?

Le principe a été établi dès le début que Saint-Moïse ne doit pas être responsable des coûts sur l'entretien routier qui pourraient être engendrés par ce projet régional. Ainsi, une entente est prévu entre la Municipalité de Saint-Moïse et la Régie concernant le rôle de municipalité hôte du projet et pour les aménagements et l'entretien des routes liées au projet. Toutefois, il y a des données manquantes pour le moment et prendre entente sans ces données serait prématuré. Il y a d'autres avantages à ce projet, notamment :

- ✓ Proximité d'un **écocentre ouvert à l'année, minimalement 5 jours sur 7**, qui de plus fera la revente d'article à bas prix;
- ✓ La proximité du circuit de collecte des matières résiduelles permettra de réduire les coûts de collecte, donc le tarif d'enlèvement des matières résiduelles;
- ✓ Proximité pour récupérer le compost produit que vous pourrez utiliser dans vos jardins;
- ✓ **Baisse des coûts de traitement de matières résiduelles qui se reflètera sur votre compte de taxes.**

## 4. Pour plus d'informations

N'hésitez pas à communiquer avec nous si des enjeux, impacts potentiels ou inconvénients n'ont pas été élaboré dans l'étude. Nous nous assurerons d'y répondre dans les prochaines publications, lors des consultations et sur la page web dédié au projet :

[www.ecoregie.ca/multiplateforme](http://www.ecoregie.ca/multiplateforme)

Pour plus d'informations, des questions, commentaires ou suggestions sur le projet ou sur la gestion des matières résiduelles dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis, voici nos coordonnées :

|   |   |
|---|---|
| Site web : <a href="http://www.ecoregie.ca">www.ecoregie.ca</a>                       |   |
| Facebook : @RITMRMatapediaMitis   |   |
| <b>MRC de La Matapédia</b>  | <b>MRC de La Mitis</b>  |
| Tél. : 418 629-2053 poste 1138  | Tél. : 418-775-8445 poste 1138  |
| Courriel : <a href="mailto:matresi@mrcmatapedia.qc.ca">matresi@mrcmatapedia.qc.ca</a> | Courriel : <a href="mailto:matresi@mitis.qc.ca">matresi@mitis.qc.ca</a> |
| Télécopieur : 418 629-3195  | Télécopieur : 418 775-9303  |